



SNJ – SNJ-CGT – CFDT-Journalistes - FO

## Tunisie : liberté pour Mourad Zeghidi

Victime d'un acharnement judiciaire et symbole malgré lui de la dérive autoritaire du pouvoir tunisien, le journaliste franco-tunisien Mourad Zeghidi, incarcéré depuis bientôt deux ans, doit retrouver la liberté. Âgé de 53 ans, notre confrère avait été arrêté à son domicile à Tunis le 11 mai 2024, au même moment que deux autres chroniqueurs d'une émission de la radio IFM.

Ex-journaliste au service des sports de Canal+ (2000 – 2014), Mourad Zeghidi avait été placé sous mandat de dépôt, sur la base du décret 54, pour « diffusion de fausses informations dans le but de diffamer autrui ou de porter atteinte à sa réputation ». Le 22 mai suivant, il était condamné à un an de prison ferme, pour une publication Facebook exprimant son soutien à son collègue journaliste emprisonné Mohamed Boughalleb, ainsi que pour neuf extraits vidéo contenant des analyses politiques, publiés dans le cadre de son activité journalistique.

Le 30 juillet 2024, en appel, sa peine avait été réduite à huit mois de prison ferme, mais alors qu'il devait être libéré le 7 janvier 2025, un juge d'instruction avait émis de nouveaux mandats de dépôt à son encontre dans le cadre d'une enquête pour blanchiment d'argent. Aux yeux de l'autorité judiciaire tunisienne, le journaliste relevait dès lors de la loi antiterroriste, pour des faits reprochés concernant tout au plus des factures impayées. Toutes ses demandes de libération étaient rejetées, et les audiences sur le fond systématiquement reportées.

Le 22 janvier 2026, alors que ses proches espéraient une libération, Mourad Zeghidi était condamné à trois ans et demi de prison, dont trois ans pour blanchiment d'argent et six mois pour des infractions fiscales. Ses défenseurs ont fait appel.

Alors que l'audience d'appel a été fixée au mardi 14 avril, les syndicats de journalistes français SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et FO, membres de la Fédération internationale des journalistes, exhortent le gouvernement français à interpeller son homologue tunisien sur la situation de détention arbitraire qui constitue une atteinte grave à la liberté de la presse et aux droits humains fondamentaux. Mourad Zeghidi est emprisonné pour avoir exercé son métier de journaliste. Informer ne peut pas être considéré comme un délit. Jamais. Nulle part.

*Paris le 13 avril*